

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 Rapport de présentation



L'année 2023 a été marquée par le renforcement des interventions de la Métropole du Grand Paris dans le champ de ses compétences historiques (enjeux environnementaux, soutien de l'activité économique, aménagement concerté de l'espace métropolitain) et la mobilisation particulière sur des évènements à rayonnement international (Coupe du monde de rugby 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024). En particulier, l'investissement de la Métropole au service des habitants a poursuivi sa forte progression, portée par la montée en puissance des grands travaux que sont le Centre Aquatique Olympique et les projets liés à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des inondations (GEMAPI) et le soutien accru aux projets locaux d'investissement. Le compte administratif 2023 traduit la place incontournable de la Métropole au service des habitants.

Les flux financiers entre Métropole du Grand Paris, communes et Etablissements Publics Territoriaux (EPT) représentent près de 97% des dépenses de la Métropole. Ils intègrent en 2023, outre les attributions de compensation aux communes, une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) exceptionnelle à hauteur de 42 M€ à destination des communes, afin de soutenir la section de fonctionnement des budgets communaux compte tenu des difficultés rencontrées par les communes en 2023.

S'agissant des recettes de fonctionnement, l'année 2023 présente un contexte particulier de fort rebond des recettes fiscales, en particulier de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : +140 M€ par rapport au produit 2022 de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) après 2 années de baisse de cette dernière. Cette recette supplémentaire a contribué à la montée en puissance de la Métropole, même si son niveau est nettement inférieur à ce qu'aurait perçu la Métropole en l'absence de réforme de la CVAE (146 M€ de moindre recette) et même si l'atterrissage de fin d'année, inférieur de près de 30 M€ au produit notifié lors de l'élaboration budgétaire, a dégradé l'équilibre de l'exercice 2023.

La Métropole a en parallèle poursuivi son rôle amortisseur auprès des communes et des EPT en garantissant le montant des dotations de l'Etat en valeur 2015, portant le total des baisses de dotations subies par la Métropole à 215 M€ pour l'année 2023 et à 1 185 M€ depuis 2016.

Ce contexte d'intervention renforcée de la Métropole au service de ses habitants, tant en fonctionnement qu'en investissement, et de variation de ses recettes en cours d'année, l'a contraint à consommer une partie de ses excédents antérieurs, puisque son résultat de clôture au compte administratif 2023 est en diminution de 28 M€. Au regard des engagements pluriannuels d'ores-et-déjà pris au bénéfice du territoire, la Métropole doit maintenir une gestion prudente pour préserver ses marges d'intervention pour les années à venir.



SOMMAIRE

Synthèse du compte administratif 2023	3
Un solde de recettes disponibles après circuit financier de 253 M€	4
PARTIE 1	5
Section de fonctionnement	5
Chapitre 1 - Les recettes réelles de fonctionnement : 3 637,4 M€	5
Sous Chapitre 1 – 731 : Fiscalité locale	е
Sous Chapitre 2 – 73 hors 731 : Autres impôts et taxes	е
Sous Chapitre 3 – 74 : Dotations et participations	7
Sous Chapitre 4 – 75 : Autres produits de gestion courante	<u>S</u>
Sous Chapitre 5 – 76 : Produits financiers	<u>S</u>
Chapitre 2 - Les dépenses réelles de fonctionnement : 3 525,0 M€	10
Sous Chapitre 1 - 011 : Charges à caractère général	10
Sous Chapitre 2 – 012 : Charges de personnel	12
Sous Chapitre 3 – 014 : Atténuations de produits : les attributions de compensation métropolitaines (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire	12
Sous Chapitre 4 – 65 : Autres charges de gestion courante	13
Sous Chapitre 5 – 653 & 6586 : Indemnités des élus et frais de fonctionnement des groupes	14
Sous Chapitre 6 – 66 : Charges financières	14
Sous Chapitre 7 – Une épargne de 112,4 M€ en forte augmentation par rapport à 2022 (+92 M€)	
et un excédent disponible après intégration du résultat reporté 2022 de 186,6 M€	
PARTIE 2	
Section d'investissement	
Chapitre 1 - Les dépenses réelles d'investissement : 149,6 M€	16
Sous Chapitre 1 – Le poids significatif du financement des Jeux Olympiques	17
Sous Chapitre 2 – La montée en puissance des dépenses de GEMAPI	17
Sous Chapitre 3 – Une présence renforcée au sein d'opérateurs économiques, environnementaux et d'aménagement	18
Sous Chapitre 4 – Les dispositifs d'intervention au service du territoire métropolitain	19
Sous Chapitre 5 – Autres dépenses d'investissement relatives aux politiques métropolitaines .	20
Sous Chapitre 6 – Dépenses de structure	21
Chapitre 2 - Les recettes réelles d'investissement : 23,4 M€	22
Chapitre 2 – Un résultat d'investissement déficitaire à hauteur de 117,5 M€	23
PARTIE 3	24
Un résultat budgétaire global de 69.1 M€ en baisse de 28.1 M€ par rapport à 2022	24

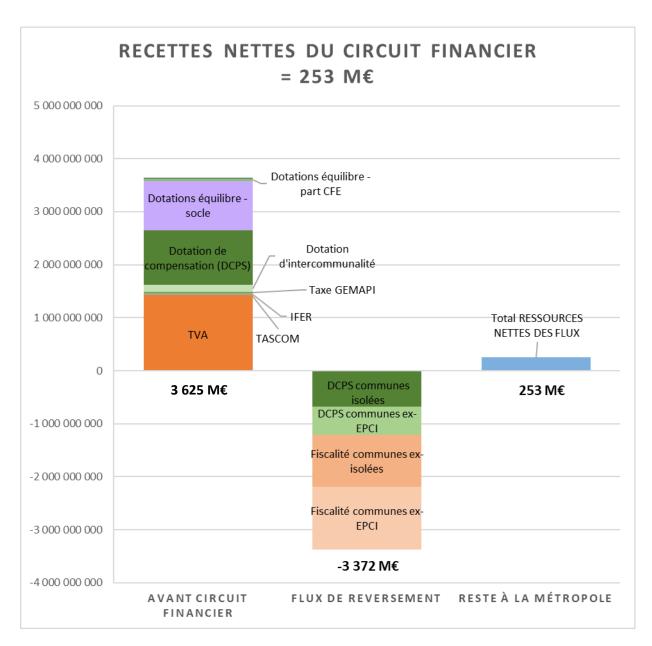


Synthèse du compte administratif 2023

En millions d'euros	CA 2022	CA 2023	Evolution CA (M€)	2022-2023 (%)
Flux financiers Communes-MGP (attributions de compensation + DSC)	3 371,7	3 413,7	42,0	1,2%
Charges à caractère général	17,7	22,7	5,0	28,3%
Charges de personnel	9,7	12,5	2,8	28,5%
Autres charges de gestion courante	30,7	74,8	44,2	143,9%
Charges financières	0,2	0,9	0,7	462,7%
Charges exceptionnelles	0,8	0,3	-0,5	-58,6%
Dépenses hors flux financiers Communes-MGP	59,1	111,3	52,2	88,3%
Dépenses réelles de fonctionnement	3 430,8	3 525,0	94,2	2,7%
Flux financiers EPT-MGP (dotations d'équilibre)	952,1	972,9	20,7	2,2%
dont part CFE	21,4	42,0	20,6	96,3%
CVAE en 2022 / TVA en 2023	1 234,3	1 373,9	139,6	11,3%
Autres impôts éco. (TASCOM, IFER, TAFNB)	82,7	88,8	6,1	7,3%
Taxe GEMAPI	2,9	20,0	17,0	580,1%
Taxe paris hippiques	0,4	0,4	0,0	1,5%
Reversement AC	0,2	0,2	0,0	0,0%
Impôts et taxes	1 320,5	1 483,2	162,7	12,3%
Dotation d'intercommunalité	137,8	137,7	-0,1	-0,1%
Dotation de compensation Dotations de l'Etat (DGF)	1 037,1 1 174,9	1 031,0 1 168,8	-6,0 - 6,1	-0,6% -0,5%
Subventions et participations	3,4	12,4	- 0,1 9,0	267,6%
Atténuations de charges	0,1	0,1	0,0	15,6%
Produits exceptionnels	0,3	0,0	-0,3	-100,0%
Recettes hors flux financiers EPT-MGP	2 499,1	2 664,5	165,4	6,6%
Recettes réelles de fonctionnement	3 451,2	3 637,4	186,1	5,4%
Epargne brute	20,4	112,4	92,0	450,3%
Emprunt	9,0			
Emprunt Autres recettes d'investissement	9,0 85,2	9,0 14,4	0,0 -70,9	-83,1%
Recettes réelles d'investissement	94,2	23,4	-70,9 - 70, 9	-75,2%
Capacité de financement des investissements	114,6	135,7	21,1	18,4%
Subventions d'équipement	152,5	121,2	-31,3	-20,5%
Dépenses d'équipement directes	15,2	18,1	-31,3 2,9	19,0%
Participations et autres immobilisations financières	10,7	10,1	-0,4	-3,7%
Dépenses réelles d'investissement	178,4	149,6	-28,8	-16,1%
	170,4		-20,8	10,170
Résultat de l'exercice = Variation du fonds de roulement (A)	-63,8	-13,9	49,9	-78,2%
Fonds de roulement au 1er janvier (B)	174,8	111,1	-63,8	-36,5%
Fonds de roulement au 31 décembre (C) = (A) + (B)	111,1	97,1	-13,9	-12,5%
Solde des Restes à réaliser (D)	-13,8	-28,0	-14,2	103,0%
Résultat budgétaire = résultat de clôture (E) = (C) + (D)	97,3	69,1	-28,1	-28,9%



Un solde de recettes disponibles après circuit financier de 253 M€



Le cumul des évolutions de fiscalité depuis 2016 (CVAE jusqu'en 2023 puis TVA) et la recette exceptionnelle de CFE en 2023 permettent à la Métropole de disposer d'un solde de ressources de 253 M€ après déduction des flux liés au circuit financier, contre 76 M€ en 2022.



PARTIE 1

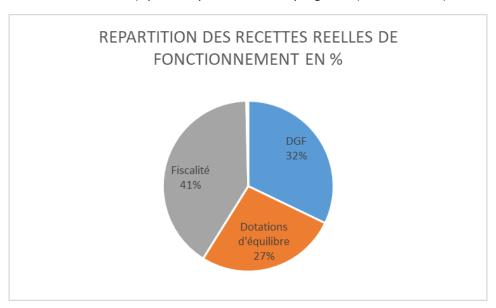
Section de fonctionnement

Chapitre 1 - Les recettes réelles de fonctionnement : 3 637,4 M€

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement atteint **3 637 M€** en 2023, soit **186 M€** de plus qu'en 2022, en raison du rebond des recettes fiscales (+140 M€ de TVA et +21 M€ de CFE).

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2023	Ecart ouvert/réalisé 2023
Total du chapitre 013	Atténuation de charges	44 500,00 €	66 499,26 €	21 999,26 €
Total du chapitre 73	Autres impôts et taxes	1 406 815 711,00 €	1 374 446 078,00 €	-32 369 633,00 €
Total du chapitre 731	Fiscalité locale	102 415 894,00 €	108 688 128,70 €	6 272 234,70 €
Total du chapitre 74	Dotations et participations	2 148 145 680,00 €	2 146 714 472,14 €	-1 431 207,86 €
Total du chapitre 75	Autres produits divers de gestion courante	5 922 095,00 €	7 405 301,64 €	1 483 206,64 €
Total du chapitre 76	Produits financiers	0,00 €	36 059,76 €	36 059,76 €
RECETTI	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 637 356 539,50 €	-25 987 340,50 €
Excédent reporté		109 944 944,50 €	0,00 €	-109 944 944,50 €
Opérations d'ordre		500 000,00 €	0,00 €	-500 000,00 €
REC	CETTES DE FONCTIONNEMENT	3 773 788 824,50 €	3 637 356 539,50 €	-136 432 285,00 €

La répartition entre les 3 principales recettes de la Métropole reste assez équilibrée entre fiscalité, DGF versée par l'Etat et dotations d'équilibre versées par les EPT. A noter que la part de la DGF diminue (de 34% en 2022 à 32% en 2023) quand la part de fiscalité progresse (de 38% à 41%).





Sous Chapitre 1 – 731 : Fiscalité locale

Le chapitre fiscalité s'élève à **108,7 M€** contre 85,6 M€ en 2022 soit **+23,1 M€**, l'essentiel de l'écart tenant à l'augmentation du produit de taxe GEMAPI voté de 3 M€ à 20 M€.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2023	Ecart ouvert/réalisé 2023
731	73111	Impôts directs locaux	4 339 769,00 €	4 362 174,00 €	22 405,00 €
731	73113	Taxe sur les surfaces commerciales	47 732 705,00 €	52 201 928,70 €	4 469 223,70 €
731	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	30 343 420,00 €	32 190 491,00 €	1 847 071,00 €
731	73136	Taxe GEMAPI	20 000 000,00 €	19 933 535,00 €	-66 465,00 €
Total du c	hapitre 731	Fiscalité locale	102 415 894,00 €	108 688 128,70 €	6 272 234,70 €

A noter que ce chapitre comprend la taxe GEMAPI et les impôts économiques : Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB). Alors que la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) figurait également dans ce chapitre en 2022, la fraction de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçue par la Métropole en remplacement de la CVAE est comptablement rattachée en 2023 au chapitre des « Autres impôts et taxes ».

Le produit 2023 de **TASCOM** est de 52,2 M€ en augmentation par rapport à 2022 (+2,7 M€). Le produit des **IFER** (32,2 M€) et de la **TAFNB** (4,4 M€) représente **36,6 M**€ en **2023 soit une hausse de 3,3 M**€ **depuis 2022.**

Sous Chapitre 2 – 73 hors 731 : Autres impôts et taxes

Ce chapitre comprend principalement la **fraction de TVA** en remplacement de la CVAE, pour un total de **1 374 M€**, représentant une **augmentation de 139,9 M€** par rapport au montant de CVAE 2022.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2023	Ecart ouvert/réalisé 2023
73	73211	Attributions de compensation	179 089,00 €	179 089,00 €	0,00 €
73	7323	Prélèvement sur jeux et paris hippiques	397 670,00 €	403 635,00 €	5 965,00 €
73	7352	TVA - Fraction compensatoire de la CVAE	1 406 238 952,00 €	1 373 863 354,00 €	-32 375 598,00 €
Total du d	chapitre 73	Autres impôts et taxes	1 406 815 711,00 €	1 374 446 078,00 €	-32 369 633,00 €

S'agissant du produit de TVA, il convient de rappeler que :

- Le produit perçu en 2023 est inférieur de 146 M€ au produit de CVAE qu'aurait perçu la Métropole en l'absence de suppression de la CVAE. En effet, la CVAE perçue par les collectivités en année N étant celle collectée par l'Etat en année N-1 sur la base des résultats économiques N-2, le millésime 2023 de CVAE correspondait à la reprise économique de 2021. Le produit 2023 de TVA est quant à lui calculé en additionnant une part « socle » correspondant à la moyenne quadriennale des produits de CVAE entre 2020 et 2023 et une part « dynamique » correspondant à une fraction de la dynamique nationale de TVA 2023 répartie entre l'ensemble des EPCI. Dans ces conditions, la Métropole n'a bénéficié fiscalement du rebond économique post-covid que très partiellement à travers la moyenne de CVAE utilisée pour la part socle, qui intègre l'année « fictive » de CVAE 2023.
- Le produit réalisé en 2023 est inférieur de 32 M€ à celui inscrit au budget à l'issue de la décision modificative n°1 de juillet 2023. Cet écart s'explique par l'évolution des projections de dynamiques nationales de TVA, passées de 6,1% lors de la notification prévisionnelle de



mars 2023 à 3,7% lors de la notification de novembre 2023. Ces ajustements infra-annuels sur lesquels la Métropole n'a pas de levier appellent à maintenir une prudence budgétaire.

Plus marginalement, ce chapitre intègre également le versement de la seule attribution de compensation négative de la Métropole du Grand Paris¹ (0,2 M€) et la taxe sur les paris hippiques (0,4 M€), stables par rapport aux produits 2022.

La taxe sur les paris hippiques constitue un prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs dans le cadre des courses de chevaux et paris hippiques en ligne. Elle est partagée entre les EPCI et les communes sur le périmètre desquelles sont implantés des hippodromes.

Sous Chapitre 3 – 74 : Dotations et participations

Le chapitre 74, dont le total s'élève à **2 146,7 M**€ et est supérieur de **16 M**€ à celui de 2022, comprend principalement deux types de dotations : la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et les dotations d'équilibre versées par les EPT.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2023	Ecart ouvert/réalisé 2023
74	741124	Dotation d'intercommunalité (DI)	137 720 277,00 €	137 720 277,00 €	0,00 €
74	741126	Dotation de compensation de la part salaire (DCPS)	1 031 046 616,00 €	1 031 046 616,00 €	0,00 €
74	74611	Dotation Globale de Décentralisation	110 000,00 €	0,00€	-110 000,00 €
74	74718	Autres participations - Etat	3 826 413,00 €	1 908 443,39 €	-1 917 969,61 €
74	7473	Participations - Département	2 648 403,00 €	2 999 306,00 €	350 903,00 €
74	74741	Participations - communes membres du GFP	24 282,00 €	0,00€	-24 282,00 €
74	74778	Participations - autres fonds européens	68 589,00 €	119 093,08 €	50 504,08 €
74	748388	Autres attributions de péréquation et de compensation	0,00 €	34 358,00 €	34 358,00 €
74	74861	Attribution de la dotation d'équilibre	972 681 856,00 €	972 886 378,67 €	204 522,67 €
74	74888	Autres attributions et participations	19 244,00 €	0,00€	-19 244,00 €
Total du d	hapitre 74	Dotations et participations	2 148 145 680,00 €	2 146 714 472,14 €	-1 431 207,86 €

La DGF en 2023 : 1 168,8 M€

La Métropole du Grand Paris bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) comprenant une dotation d'intercommunalité et une dotation de compensation dont le montant total est égal à 1 168,8 M€ en 2023 soit -6,1 M€ par rapport à 2022, après une baisse de -22,7 M€ en 2022.

La dotation d'intercommunalité de la Métropole correspond au produit de sa population par la moyenne des dotations par habitant des EPCI préexistants diminué de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis 2014. Elle s'élève à 137,7 M€ soit moins de 20 €/habitant lorsque le niveau moyen de dotation des métropoles s'élève à près de 35 €/habitant.

La dotation de compensation de la suppression de la part salaires (DCPS) de l'ancienne taxe professionnelle perçue par la Métropole subit chaque année depuis 2016 la baisse liée à l'écrêtement permettant de financer la progression de certaines parts de la DGF des communes et des intercommunalités (population, péréquation). Cette dotation en baisse de -6 M€ s'élève à 1 031 M€. A noter que la baisse de 2023 est nettement inférieure à celle subie les années précédentes, en raison d'un abondement exceptionnel de l'enveloppe nationale 2023 de DGF par l'Etat – à titre d'illustration, l'écrêtement de la part DCPS de la Métropole s'élevait à 23,3 M€ en 2022. La Métropole assure la

_

¹ Ville d'Avray



neutralité totale² du reversement au profit des communes et des EPT de la DCPS à son montant de 2015 et supporte les baisses cumulées pour un montant de 178 M€ en 2023. Celles-ci s'ajoutent aux 37 M€ de baisse de la dotation d'intercommunalité assumée en 2016 et 2017 par la Métropole au titre de la CRFP, soit un coût total de 215 M€ supporté au profit des communes et des EPT en 2023.

Les dotations d'équilibre : 972,9M€

Les dotations d'équilibre versées à la Métropole représentent le solde excédentaire perçu par les EPT dans le circuit financier métropolitain. Elles s'élèvent en 2023 à 972,9 M€, contre 952,1 M€ en 2022, l'écart tenant essentiellement à la fraction de Cotisation foncière des entreprises (CFE) supérieure en 2023 (42 M€ contre 21,4 M€ en 2022).

D'une part, les EPT perçoivent depuis 2016 la CFE et reçoivent des impôts ménages et de la DCPS³ de leurs communes. D'autre part, ils ne versent pas d'attributions de compensation (AC) à leurs communes issues d'ex-EPCI. Le solde excédentaire perçu par les EPT est reversé à la Métropole qui attribue l'intégralité des AC aux communes. La dotation d'équilibre ne tient pas compte de la diminution de la DCPS mais seulement de l'indexation de la dotation d'intercommunalité.

En rythme de croisière, la stabilité de la dotation d'intercommunalité par suite de la suspension de la contribution au redressement des finances publiques en 2018 a pour conséquence une quasi-stabilité des dotations d'équilibre qui ne varient qu'en fonction de l'impact de la démographie sur la dotation d'intercommunalité répercutée aux anciens EPCI.

Toutefois, les Lois de finances pour 2021, 2022 et 2023 ont mis en place un reversement exceptionnel des EPT et de la Ville de Paris à la Métropole, imputé sur la dotation d'équilibre et dont le montant correspond à 2/3 de la dynamique annuelle de CFE. Il est à noter qu'en raison de la transmission par les services de l'Etat des données définitives de CFE au titre d'une année N au premier semestre de l'année N+1, une régularisation des reversements au titre de la dynamique de CFE 2022 a lieu au compte administratif 2023 et qu'une régularisation de la dynamique 2023 aura lieu en 2024.

Les participations, compensations et co-financements

En 2023, la Métropole du Grand Paris a perçu une recette à hauteur de **3 M€** (dont 0,3 M€ de régularisation 2022) au titre du paiement par la Ville de Paris et du Département des Hauts-de-Seine de leur participation à l'EPTB Seine Grands Lacs pour la partie relevant de la compétence GEMAPI, qui relève désormais de l'action métropolitaine.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques, la Métropole s'emploie également à trouver des co-financements, qui représentent plus de 2 M€ en 2023, notamment 1,2 M€ au titre du fonds vert pour le volet ZFE, divers financements de l'Etat pour 0,4 M€ (programme « Villes respirables », Plan alimentation métropolitain, programmes MERISIER et SEQUOIA relatifs aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments, atlas de la biodiversité). L'appel à projets « Impact 2024 » fait l'objet d'une recette de 0,1 M€ de Paris 2024 tandis que la Métropole a perçu 0,1 M€ dans le cadre du Projet

² En 2016, la neutralité du reversement DCPS n'était assurée que pour les communes isolées en 2015. La situation a changé à la suite du vote d'un amendement au PLF pour 2017.

³ Via le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) entre communes et EPT.



Partenarial d'Aménagement (PPA) de Villeneuve-la-Garenne et 25 k€ de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le recrutement de conseillers numériques.

Elle a également reçu 34 k€ de compensations d'exonérations au titre de la taxe GEMAPI.

Sous Chapitre 4 – 75 : Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 s'élève à 7,4 M€ et comprend essentiellement 2 recettes :

- Les produits perçus au titre du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE), à hauteur de 6,8 M€. Ce programme mis en œuvre par le biais d'un partenariat avec les Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) vise à aider les Métropolitains à se repérer et à se faire conseiller pour la rénovation énergétique. Une partie des dépenses du programme est financée sous forme de certificats d'économie d'énergie (CEE). La Métropole, en tant que coordinatrice du programme sur son territoire, perçoit des financements de la part d'entreprises dites « obligées » qui bénéficient en retour de CEE.
- Le remboursement de la valeur des pass non utilisés (0,6 M€) dans le cadre du programme de « pass numériques », proposant des services d'accompagnement numérique à des publics en situation de précarité numérique. Le service est co-financé par l'Etat et par la Métropole.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2023	Ecart ouvert/réalisé 2023
75	752	Revenu des immeubles	280 000,00 €	0,00 €	-280 000,00 €
75	/5/4	Subventions de fonctionnement des personnes, associations et autres organismes privés	5 640 000,00 €	6 800 004,00 €	1 160 004,00 €
75	75888	Autres produits divers de gestion courante	2 095,00 €	605 297,64 €	603 202,64 €
Total du d	hapitre 75	Autres produits divers de gestion courante	5 922 095,00 €	7 405 301,64 €	1 483 206,64 €

Sous Chapitre 5 – 76 : Produits financiers

Le chapitre 76 atteint 36 k€ correspondant aux dividendes perçus par la Métropole au titre de sa participation au capital de la SOGARIS.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2023	Ecart ouvert/réalisé 2023
76	761	Produits de participations	0,00 €	36 059,76 €	36 059,76 €
Total du d	chapitre 76	Produits financiers	0,00 €	36 059,76 €	36 059,76 €



Chapitre 2 - Les dépenses réelles de fonctionnement : 3 525,0 M€

Sur un total de dépenses réelles de fonctionnement de **3 525 M€**, le budget propre (hors attributions de compensation) s'élève à **153,3 M€** soit **4,3**% du budget total. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **94,2 M€** en 2023 par rapport à 2022, soit une hausse de **159**% du budget propre, dans le contexte vu précédemment de rebond des recettes fiscales après 2 années de baisse. Ces recettes supplémentaires ont permis de poursuivre la montée en puissance des actions de la Métropole et d'apporter en fonctionnement une aide exceptionnelle aux communes à travers la mise en place d'une Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 42 M€.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP+DM1)	Réalisé 2023	Ecart ouvert/réalisé 2023
Total du chapitre 011	Charges à caractère général	48 471 744,05 €	22 711 863,60 €	-25 759 880,45 €
Total du chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	12 738 617,14 €	12 528 215,65 €	-210 401,49 €
Total du chapitre 014	Atténuation de produits	3 413 964 589,00 €	3 413 968 006,45 €	3 417,45 €
739211	dont attributions de compensation	3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00€
739212	dont dotation de solidarité communautaire	42 000 000,00 €	42 000 000,00 €	0,00€
Total du chapitre 65	Autres charges de gestion courante	93 510 602,18 €	74 296 773,49 €	-19 213 828,69 €
Total du chapitre 6586	Frais de fonctionnement de groupes d'élus	672 868,00 €	553 093,42 €	-119 774,58 €
Total du chapitre 66	Charges financières	1 121 875,00 €	852 869,58 €	-269 005,42 €
Total du chapitre 67	Charges exceptionnelles	108 000,00 €	68 500,00 €	-39 500,00 €
DEPENSI	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 524 979 322,19 €	-45 608 973,18 €
Total du chapitre 023	Virement à la section d'investissement	191 148 048,13 €	0,00 €	-191 148 048,13 €
Total du chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	12 052 481,00 €	8 459 478,83 €	-3 593 002,17 €
DEF	PENSES DE FONCTIONNEMENT	3 773 788 824,50 €	3 533 438 801,02 €	-240 350 023,48 €

Sous Chapitre 1 - 011 : Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général du chapitre 011 s'élèvent à 22,7 M€ pour un budget de 48,5 M€. On observe une progression des dépenses réalisées (+5,0 M€) traduisant la montée en charge de la Métropole.

Les dépenses d'études et recherches atteignent **5,6 M€**, principalement affectés aux études techniques en matière d'aménagement (1,4 M€ dont 0,7 M€ pour la création de la ZAC Poudredie-Hochailles à Livry-Gargan) et à la mise en œuvre des politiques de l'air et de l'énergie dont la ZFE⁴, le PCAEM⁵ et le SDEM⁶.

Les locations immobilières et les charges locatives représentent un total de 6,4 M€, dans le contexte de regroupement des agents dans un site unique à compter de septembre 2023.

La ligne comptable d' « Entretien et réparations — voiries », s'élevant à **0,7 M€**, correspond aux dépenses réalisées pour l'entretien des batardeaux en matière de GEMAPI.

Les cotisations à des organismes s'élèvent à 0,7 M€.

⁴ Zone à Faibles Emissions

⁵ Plan Climat Air Energie Métropolitain

⁶ Schéma Directeur Energétique Métropolitain



Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2023	Ecart ouvert/réalisé 2023
011	60612	Énergie - Électricité	70 000,00 €	360,31 €	-69 639,69 €
011	60622	Fournitures - Carburants	20 000,00 €	12 596,74 €	-7 403,26 €
011	60623	Fournitures - Alimentation	50 000,00 €	19 725,35 €	-30 274,65 €
011	60632	Fournitures de petit équipement	10 354,76 €	11 295,09 €	940,33 €
011	60636	Fournitures - Habillement et vêtements de travail	28 027,68 €	20 353,70 €	-7 673,98 €
011	6064	Fournitures administratives	34 000,00 €	53 563,57 €	19 563,57 €
011	60668	Autres produits pharmaceutiques	2 000,00 €	0,00€	-2 000,00 €
011	611	Contrats de prestations de service	4 353 512,09 €	1 659 976,36 €	-2 693 535,73 €
011	6132	Locations immobilières	5 595 362,00 €	5 335 689,99 €	-259 672,01 €
011	61351	Location de matériel roulant	59 797,57 €	37 602,54 €	-22 195,03 €
011	61358	Autres locations mobilières	86 669,32 €	49 175,03 €	-37 494,29 €
011	614	Charges locatives	1 280 000,00 €	1 078 522,95 €	-201 477,05 €
011	615231	Entretien et réparations - voiries	2 421 661,33 €	693 585,94 €	-1 728 075,39 €
011	61551	Entretien et réparations - matériel roulant	2 500,00 €	966,29 €	-1 533,71 €
011	61558	Entretien et réparations - autres biens mobiliers	4 600,00 €	860,50 €	-3 739,50 €
011	6156	Maintenance	280 972,19 €	182 874,61 €	-98 097,58 €
011	6161	Primes d'assurances - multirisques	100 000,00 €	31 951,79 €	-68 048,21 €
011	6168	Primes d'assurances - autres	10 500.00 €	31 614.27 €	21 114,27 €
011	617	Etudes et recherches	18 191 837,05 €	5 641 232,43 €	-12 550 604,62 €
011	6182	Documentation générale et technique	132 473.57 €	105 130,50 €	-27 343.07 €
011	6183	Frais de formation	39 000,00 €	12 800,00 €	-26 200,00 €
011	6184	Versements à des organismes de formation	226 385,11 €	122 847.77 €	-103 537,34 €
011	6185	Frais de colloques et séminaires	1 005 177,75 €	507 394,15 €	-497 783,60 €
011	6188	Autres frais divers	2 247 755,06 €	1 321 924,16 €	-925 830,90 €
011	62268	Autres honoraires, conseils	1 555 137,40 €	250 432,18 €	-1 304 705,22 €
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	92 245,00 €	101 148,47 €	8 903,47 €
011	6228	Divers honoraires	0,00 €	575,04 €	· ·
011	6231	Annonces et insertions	446 997,52 €	697 365,77 €	250 368,25 €
011	6232	Fêtes et cérémonies	207 840,00 €	193 350,00 €	-14 490,00 €
011	6233	Foires et expositions	1 148 290,13 €	895 434,21 €	-252 855,92 €
011	6234	Réceptions	87 315,87 €	73 158,88 €	-14 156,99 €
011	6236	Catalogues, imprimés et publications	406 222,05 €	280 155,20 €	-126 066,85 €
011	6238	Divers relations publiques	5 968 666,95 €	1 588 369,10 €	-4 380 297,85 €
011	6241	Transports de biens	64 000,00 €	57 544,84 €	-6 455,16 €
011	6245	Transports de personnes	0,00 €	1 403,50 €	1 403,50 €
011	6248	Transports - divers	3 000,00 €	44 129,00 €	41 129,00 €
011	6251	Voyages, déplacements et missions	55 000,00 €	67 163,62 €	12 163,62 €
011	6261	Frais d'affranchissement	40 241,32 €	39 620,43 €	-620,89 €
011	6262	Frais de télécommunications	116 524,33 €	77 255,39 €	-39 268,94 €
011	627	Services bancaires et assimilés	40 000,00 €	1 235,68 €	-38 764,32 €
011	6281	Concours divers (cotisations)	786 434,00 €	689 773,44 €	-96 660,56 €
011	6282	Frais de gardiennage	26 000,00 €	2 205,08 €	-23 794,92 €
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	170 000,00 €	72 363,03 €	-97 636,97 €
011	62875	Remboursement de frais aux communes membres du Groupement à Fiscalité Propre	131 000,00 €	139 618,00 €	
011	62878	Remboursement de frais à des tiers	180 000,00 €	163 929,83 €	-16 070,17 €
011	6288	Autres	301 044,00 €	48,29 €	-300 995,71 €
011	63512	Taxes foncières	192 000,00 €	180 692,11 €	'
011	63513	Autres impôts locaux	194 000,00 €	162 848,47 €	·
011	6355	Taxes et impôts sur les véhicules	7 200,00 €	0,00€	-7 200,00 €
Total du ch	apitre 011	Charges à caractère général	48 471 744,05 €	22 711 863,60 €	



Sous Chapitre 2 – 012 : Charges de personnel

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2023	Ecart ouvert/réalisé 2023
012	6217	Personnel affecté par la commune membre du Groupement à Fiscalité Propre	130 000,00 €	100 306,00 €	-29 694,00 €
012	6218	Autre personnel extérieur	266 896,14 €	246 916,85 €	-19 979,29 €
012	6331	Versement transport	202 336,00 €	202 430,95 €	94,95€
012	6332	Cotisations au FNAL	34 295,00 €	34 309,88 €	14,88 €
012	6336	Cotisations au CNFPT et CDGFPT	99 456,00 €	102 926,08 €	3 470,08 €
012	64111	Personnel titutlaire - rémunération principale	2 184 891,00 €	2 169 697,51 €	-15 193,49 €
012	64112	Personnel titutlaire - supplément familial de traitement	98 499,00 €	93 207,63 €	-5 291,37 €
012	64113	Personnel titulaire - NBI	40 020,00 €	36 660,23 €	-3 359,77 €
012	64118	Personnel titulaire - autres indemnités	1 688 669,00 €	1 635 893,06 €	-52 775,94 €
012	64131	Personnel non titutlaire - rémunération	2 887 382,00 €	2 943 167,56 €	55 785,56 €
012	64138	Personnel non titulaire - primes et autres indemnités	1 851 019,00 €	1 849 424,88 €	-1 594,12 €
012	6414	Personnel rémunéré à la vacation	83 000,00 €	0,00€	-83 000,00 €
012	6417	Rémunération des apprentis	116 300,00 €	101 949,40 €	-14 350,60 €
012	6451	Cotisaitons à l'URSAFF	1 647 969,00 €	1 667 529,91 €	19 560,91 €
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 005 578,00 €	982 702,87 €	-22 875,13 €
012	6454	Cotisations aux ASSEDIC	187 569,00 €	189 064,19 €	1 495,19 €
012	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 700,00 €		-1 700,00 €
012	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	22 033,00 €	21 889,30 €	-143,70 €
012	6474	Versements aux œuvres sociales	143 000,00 €	110 207,66 €	-32 792,34 €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	37 545,00 €	29 350,26 €	-8 194,74 €
012	6488	Autres charges de personnel	10 460,00 €	10 581,43 €	121,43 €
Total du cl	napitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	12 738 617,14 €	12 528 215,65 €	-210 401,49 €

Les dépenses de personnel de la Métropole s'élèvent en 2023 à 12,5 M€ (contre 9,7 M€ en 2022) pour un effectif au 31/12/2023 de 169 agents (34 agents de plus qu'au 31/12/2022).

Sous Chapitre 3 – 014 : Atténuations de produits : les attributions de compensation métropolitaines (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2023	Ecart ouvert/réalisé 2023
014	1 /391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	0,00 €	3 516,45 €	3 516,45 €
014	739211	Attributions de compensation	3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €
014	739212	Dotation de solidarité communautaire	42 000 000,00 €	42 000 000,00 €	0,00€
014	74869	Reversement de la dotation d'équilibre	265 300,00 €	265 201,00 €	-99,00 €
Total du ch	napitre 014	Atténuation de produits	3 413 964 589,00 €	3 413 968 006,45 €	3 417,45 €

La Métropole du Grand Paris, EPCI à fiscalité propre, a versé à ses communes membres leurs attributions de compensation métropolitaines (AC). Le montant socle de l'AC correspond soit à leur attribution de compensation 2015 versée par leur ancien EPCI d'appartenance soit au produit 2015 des impôts économiques transférés à la Métropole du Grand Paris (y compris le produit de la cotisation foncière des entreprises) majoré de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires. Ces AC sont ajustées des rôles supplémentaires perçus en 2018 relatifs à 2015 et d'éventuelles contributions fiscalisées de CFE. Elles ont ensuite fait l'objet d'un ajustement dans le cadre d'une évaluation de charges transférées réalisée en 2018.

Leur montant 2023 est inchangé par rapport à 2022 et s'élève à 3 372 M€.

En 2023, compte tenu de produits fiscaux notifiés supérieurs à ceux projetés au budget primitif 2023, et dans un contexte de difficultés rencontrées par les maires notamment face au renchérissement du



prix de l'énergie, à l'inflation et à la baisse des dotations de l'Etat, la Métropole du Grand Paris s'est engagée à apporter un soutien à ses communes membres, dans une perspective de solidarité financière renforcée. Une Dotation de Solidarité Communautaires (DSC) a ainsi été mise en place à titre exceptionnel à destination des communes. Son montant de 42 M€ a été réparti entre les 131 communes selon 4 critères : revenu par habitant (50%), potentiel financier par habitant (20%), part des logements sociaux (15%), part de la population en Quartiers Prioritaires de la Ville (15%).

En parallèle, la régularisation des montants de dotations d'équilibre 2022 versées par les EPT, tenant compte des produits définitifs de CFE 2022 connus au cours de l'année 2023, a donné lieu au reversement de **0,3 M€** à 4 EPT du fait d'une dynamique de CFE moindre qu'estimée.

Sous Chapitre 4 – 65: Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est relatif aux subventions de fonctionnement versées à différentes personnes morales 7 :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2023	Ecart ouvert/réalisé 2023
65	6558	Autres contributions obligatoires	1 046 602,00 €	1 046 602,00 €	0,00 €
65	6561	Participations aux organismes de regroupement	13 337 225,00 €	13 626 816,40 €	289 591,40 €
65	65731	Subventions de fonctionnement - Etat	215 000,00 €	715 000,00 €	500 000,00 €
65	65733	Subventions de fonctionnement - Départements	50 000,00 €	8 400,00 €	-41 600,00 €
65	657341	Subventions de fonctionnement - communes membres du GFP 1	7 025 228,49 €	1 123 253,05 €	-5 901 975,44 €
65	657358	Subventions de fonctionnement - autres groupements	518 793,82 €	53 326,81 €	-465 467,01 €
65	657381	Subventions de fonctionnement - autres établissements publics locaux	150 000,00 €	200 000,00 €	50 000,00 €
65	657382	Subventions de fonctionnement - organismes publics divers	1 984 793,00 €	1 196 235,59 €	-788 557,41 €
65	65741	Subventions de fonctionnement - ménages	630 000,00 €	190 800,00 €	-439 200,00 €
65	65742	Subventions de fonctionnement - entreprises	1 407 937,00 €	1 357 937,00 €	-50 000,00 €
65	65748	Subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé	39 666 667,43 €	28 887 730,00 €	-10 778 937,43 €
65	65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	4 800,00 €	0,00€	-4 800,00 €
65	65818	Autres	1 935 607,44 €	714 201,22 €	-1 221 406,22 €
65	6584	Amendes fiscales et pénales	0,00 €	375,00 €	375,00 €
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	21 827 100,00 €	21 820 000,35 €	-7 099,65 €
Total du d	hapitre 65	Autres charges de gestion courante	89 799 754,18 €	70 940 677,42 €	-18 859 076,76 €

Ce chapitre du compte administratif intègre principalement :

- Les participations aux organismes de regroupement à hauteur de 13,6 M€, essentiellement
 Vélib' Métropole⁸ (6,6 M€) et les syndicats de rivière (7,0 M€);
- Les subventions de fonctionnement versées aux communes pour 1,1 M€, dont 0,3 M€ au titre du Fonds d'Intervention Métropolitain de Soutien au commerce, à l'Artisanat et aux Services (FIMACS);
- Les subventions versées aux personnes de droit privé telles que les associations à hauteur d'un montant de 28,9 M€ dont notamment :
 - o 15 M€ au Comité d'Organisation des JOP 2024 / 4,5 M€ aux agences locales de l'énergie / 1 M€ à Paris & Co / 0,7 M€ à l'APUR / 0,7 M€ à AIRPARIF / 0,6 M€ à l'Institut Paris Région / 0,5 M€ au guichet Choose Paris Region / 0,5 M€ à l'Office de Tourisme

⁷ « Communes membres du GFP » : communes membres du groupement à fiscalité propre (l'EPCI, en l'espèce la Métropole du Grand Paris).

⁸ Paiement ajusté au rythme de réalisation des stations



de Paris / 0,4 M€ aux associations participant à la « Métropolitaine » / 0,4 M€ à la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France / 0,3 M€ à Paris Ile-de-France Capitale Economique / 0,3 M€ aux associations participant à la Nuit Blanche Métropolitaine / 0,3 M€ à BRUITPARIF / 0,3 M€ à l'association Grand Paris Climat / 0,3 M€ au Musée d'Orsay pour l'exposition « Art et Sport » dans le cadre de l'Olympiade Culturelle ;

- Le premier des trois versements à la société Engie de l'indemnité de résiliation du bail emphytéotique dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Plaine Saulnier : 21,8 M€ ;
- La contribution à l'Etablissement public Paris La Défense pour 1 M€;
- La subvention d'équilibre au concessionnaire de l'OIM Noisy-Pôle Gare: 1,4 M€.

Le taux de réalisation sur ce chapitre s'élève à 79%, en nette augmentation par rapport à celui de 2022 (67%).

Sous Chapitre 5 – 653 & 6586 : Indemnités des élus et frais de fonctionnement des groupes

Pour l'application de l'article L5211-12-1 du CGCT, l'état des indemnités versées aux élus du conseil métropolitain au titre de leurs mandats métropolitains se présente comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2023	Ecart ouvert/réalisé 2023
65	65311	Indemnités de fonction des élus	2 318 501,00 €	2 303 407,95 €	-15 093,05 €
65	65312	Frais de missson et de déplacement des élus	60 000,00 €	51 765,14 €	-8 234,86 €
65	65313	Cotisations de retraite des élus	232 226,00 €	239 924,39 €	7 698,39 €
65	65314	Cotisations de sécurité sociale des élus -part patronale	636 321,00 €	627 070,21 €	-9 250,79 €
65	65315	Formation des élus	455 700,00 €	123 740,00 €	-331 960,00 €
65	65316	Frais de représentation du Président	5 000,00 €	6 604,47 €	1 604,47 €
65	653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	3 100,00 €	3 105,05 €	5,05 €
65	653181	Frais médicaux et para-médicaux	0,00 €	440,00 €	440,00 €
65	653188	Autres frais divers	0,00 €	38,86 €	38,86 €
Total du cl	hapitre 653	Indemnités	3 710 848,00 €	3 356 096,07 €	-354 751,93 €
6586	65861	Groupes d'élus - Frais de personnel	476 806,00 €	461 982,00 €	-14 824,00 €
6586	65862	Groupes d'élus - matériel, équipement et fournitures	196 062,00 €	91 111,42 €	-104 950,58 €
Total du ch	Total du chapitre 6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus		672 868,00 €	553 093,42 €	-119 774,58 €
Total groupe	Total groupes d'élus			3 909 189,49 €	-474 526,51 €

Les indemnités et frais de mission et formation des élus métropolitains et celles des collaborateurs des groupes politiques représentent **3,9 M€** en 2023. Le niveau des dépenses (+0,2 M€) et le taux de réalisation (+7% pour atteindre 89%) augmentent légèrement par rapport à 2022.

Sous Chapitre 6 – 66 : Charges financières

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2023	Ecart ouvert/réalisé 2023
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	270 000,00 €	269 317,93 €	-682,07 €
66	66112	Intérêts - rattachement des ICNE	811 875,00 €	583 551,65 €	-228 323,35 €
66	6615	Intérêts des comptes courants de dépots créditeurs	40 000,00 €	0,00€	-40 000,00 €
Total du chapitre 66			1 121 875,00 €	852 869,58 €	-269 005,42 €

Les charges financières s'élèvent à **0,9 M€** et correspondent aux mobilisations de lignes d'emprunt au sein du contrat Aqua-Prêt souscrit auprès de la Banque des Territoires en 2019 : 10,4 M€ mobilisés en novembre 2020 puis 9 M€ mobilisés en octobre 2022 et 9 M€ mobilisés en décembre 2023. Elles se



décomposent entre les intérêts réglés à l'échéance (0,3 M€) et les intérêts courus non échus (ICNE) pour 0,6 M€.

Sous Chapitre 7 – Une épargne de 112,4 M€ en forte augmentation par rapport à 2022 (+92 M€) et un excédent disponible après intégration du résultat reporté 2022 de 186,6 M€

Le solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement dégagé par la Métropole en 2023 s'élève à 112,4 M€, soit +92 M€ par rapport à 2022. Cette forte augmentation tient principalement au fort rebond des recettes fiscales (+160 M€ au cumul TVA+CFE) et à la moindre diminution de la part DCPS (-6 M€ contre -23,3 M€ en 2022).

Après intégration des opérations d'ordre de l'exercice 2023 (solde de -8,5 M€, neutre dans l'équilibre budgétaire car constituant une dépense en fonctionnement et une recette équivalente en investissement), le résultat de fonctionnement avant intégration du résultat 2021 reporté s'élève à 103,9 M€.

Après intégration du résultat de fonctionnement reporté 2022, qui s'élevait à 109,9 M€, la section de fonctionnement dégage un **excédent de 213,9 M€.** Les dépenses engagées non mandatées (restes à réaliser) s'élèvent à **27,2 M€** dont notamment 2,8 M€ relatifs aux dépenses de billetterie pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, 2,4 M€ de subventions aux agences locales de l'énergie, 2,2 M€ de subventions aux communes au titre du FIMACS, 1 M€ de subventions aux communes au titre de l'AMI « Vivez les Jeux Olympiques de Paris 2024 », 0,7 M€ de subventions aux communes dans le cadre des programmes de rénovation thermique SEQUOIA et MERISIER, 0,6 M€ de subvention à Paris 2024 pour le financement de stationnements vélos dans le cadre des Jeux et 0,7 M€ sur l'exercice de montage des batardeaux effectué fin 2023.

Après couverture des restes à réaliser, **l'excédent de fonctionnement disponible s'élève à 186,6 M**€ [(103,9 M€ de résultat de l'exercice 2023) + (109,9 M€ de résultat de fonctionnement 2022 reporté) – (27,2 M€ de restes à réaliser)].



PARTIE 2

Section d'investissement

Chapitre 1 - Les dépenses réelles d'investissement : 149,6 M€

En 2023, la Métropole s'affirme toujours davantage comme un acteur majeur de l'investissement au service des habitants de la Métropole. Le volume des dépenses d'investissement s'élève à 149,6 M€.

Il est à noter que le volume des dépenses d'investissement 2022 est supérieur au niveau 2023 (178,4 M€) en raison du pic de dépenses relatives au Centre Aquatique Olympique en 2022, qui faisait en parallèle l'objet de recettes importantes. Toutefois, le niveau du solde d'investissement (dépenses réelles - recettes réelles) progresse fortement en 2023 par rapport à 2022 : 126,3 M€ en 2023 contre 84,2 M€ en 2022, soit +50%, ce qui traduit une forte montée en puissance de la Métropole en matière d'investissement.

Cette augmentation relève à la fois des grands projets métropolitains et des dispositifs d'interventions en soutien aux projets locaux,

L'année 2023 est en effet marquée par le poids des grands projets métropolitains que sont le Centre Aquatique Olympique (CAO) et le site de la Plaine Saulnier, la GEMAPI, la ZFE, le SCoT et les opérateurs économiques (foncière commerciale Centres-Villes vivants), environnementaux ou d'aménagement, qui représentent 40% des dépenses réalisées dans l'année (58,5 M€).

En parallèle, la Métropole a versé **70,7 M€ de subventions** aux communes et EPT dans le cadre des différents fonds d'intervention, soit près de 50% du total des dépenses d'investissement. Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et le Fonds des équipements structurants représentent plus de 90% du total (64,3 M€).

L'aide à l'acquisition de véhicules propres par les citoyens à travers le dispositif « Métropole Roule Propre » poursuit sa montée en puissance, avec **10 M€** dépensés contre 9M€ en 2022, 6,5 M€ en 2021 et 1,4 M€ en 2020.



Sous Chapitre 1 – Le poids significatif du financement des Jeux Olympiques

Autorisations de programme	AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts* (2)	CP mandatés = réalisé* (3)	Disponible sur AP au 31/12/2023 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Centre aquatique olympique	61 920 963	25 033 880	21 311 130	40 609 833	85,1%
Centre aquatique olympique Saint-Denis	61 920 963	25 033 880	21 311 130	40 609 833	85,1%
Plan piscines "Héritage 2024"	12 630 000	4 240 000	1 924 988	10 705 012	45,4%
Centre aquatique du Fort d'Aubervilliers	4 000 000	0	0	4 000 000	-
Piscine Maurice Thorez de Montreuil	2 330 000	0	0	2 330 000	-
Piscine olympique de Colombes	2 000 000	0	0	2 000 000	-
Piscine du Bourget	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	0,0%
Centre aquatique de Marville à Saint-Denis	2 300 000	2 240 000	1 924 988	375 012	85,9%
JOP PARIS 2024	500 000	0	0	500 000	-
JOP Paris 2024-autres équipements	500 000	0	0	500 000	-
Opérations d'aménagement - ZAC Plaine	88 196 559	14 370 777	9 258 568	78 937 991	64,4%
ZAC Plaine Saulnier	87 196 559	13 370 777	9 258 568	77 937 991	69,2%
Portage foncier	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0,0%
Total Jeux Olympiques et paralympiques	163 247 522	43 644 657	32 494 686	130 752 836	74,5%

Le total des dépenses relatives aux JOP s'élève à 32,5 M€; le taux de réalisation atteint 75%.

Les dépenses liées au chantier du CAO comprennent des subventions au concessionnaire du site et à la SOLIDEO ainsi que des frais d'étude, pour un total de **21,3 M**€ réalisés. En parallèle, la poursuite des études et travaux de la ZAC Plaine Saulnier pour la phase olympique et la phase héritage représente un coût de **9,3 M€.** Une subvention de **1,9 M€** a été versée pour les travaux du Centre aquatique de Marville à Saint-Denis.

Sous Chapitre 2 – La montée en puissance des dépenses de GEMAPI

Autorisations de programme	AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts* (2)	CP mandatés = réalisé* (3)	Disponible sur AP au 31/12/2023 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
GEMAPI	65 843 389	20 221 963	13 844 216	51 999 173	68,5%
Résilience face aux inondations - Villeneuve le Roi	1 050 000	1 050 000		1 050 000	0,0%
Système d'endiguement métropolitain	9 221 098	1 446 098	392 523	8 828 575	27,1%
Ouvrages de protection anti-crue du Val-de-Marne	1 861 193	850 000	393 473	1 467 720	46,3%
Berges-Protections amovibles	8 387 047	592 953	443 317	7 943 730	74,8%
Réouverture et renaturation de la Bièvre	5 672 129	320 000	216 988	5 455 141	67,8%
Casier pilote de la Bassée	23 989 446	12 050 000	12 114 010	11 875 436	100,5%
Renaturation des Berges de l'Yerres	1 500 000	1 500 000		1 500 000	0,0%
Aménagement du Vallon du Sausset	5 973 565	120 000		5 973 565	0,0%
Redécouverte de la Veille Mer	3 828 799	300 000	46 113	3 782 686	15,4%
Opérations sur la confluence Seine-Essonne (PAPI)	535 548	100 000		535 548	0,0%
Reprise des berges du ru de la fontaine de Villiers	20 000	20 000		20 000	0,0%
Subvention d'équipement EPTB Seine Grands Lacs	400 000	400 000		400 000	0,0%
Fonds intempéries	1 059 509	559 509	91 919	967 590	16,4%
Ouvrage de portection anti-crue de Seine Saint-Denis	500 000	350 376	73 267	426 733	20,9%
Matériel de gestion hydraulique	113 027	113 027	22 605	90 422	20,0%
Berges du Morbras	150 000	150 000		150 000	0,0%
Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Seine et Marne Franciliennes 2023-2029	382 028	50 000		382 028	0,0%
Réouverture et renaturation de l'Orge	200 000	200 000		200 000	0,0%
Travaux de préservation, restauration et création de Zones d'Expansion de Crues (ZEC)	1 000 000	50 000	50 000	950 000	100,0%



Le total réalisé en matière de GEMAPI atteint **13,8 M€**, soit une progression de **60%** par rapport à 2022 ; le niveau de réalisation s'élève à **69%**.

Les travaux du **Casier pilote de la Bassée** représentent 88% du total, pour **12,1 M€** de subvention à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs.

Sous Chapitre 3 – Une présence renforcée au sein d'opérateurs économiques, environnementaux et d'aménagement

Autorisations de programme	AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts* (2)	CP mandatés = réalisé* (3)	Disponible sur AP au 31/12/2023 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Opérateurs d'aménagement	10 332 990	3 319 398	3 319 398	7 013 592	100,0%
EPL Paris la Défense	8 766 990	1 753 398	1 753 398	7 013 592	100,0%
SEM SEQUANO	1 566 000	1 566 000	1 566 000	0	100,0%
Opérateurs économiques	17 000 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	100,0%
Foncière Commerce	17 000 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	100,0%
Opérateurs Développement durable	700 000	700 000	200 000	500 000	28,6%
Coopérative carbone	200 000	200 000	200 000	0	100,0%
SEM Axe Seine Energies Renouvelables	500 000	500 000	0	500 000	0,0%
Total opérateurs	28 032 990	12 519 398	12 019 398	16 013 592	96,0%

Le total des participations dans les opérateurs s'élève à 12 M€; le taux de réalisation atteint 96%.

Outre la participation annuelle à **l'EPL Paris la Défense (1,8 M€)**, la Métropole a intégré en 2023 la Société d'Economie Mixte (SEM) d'aménagement **SEQUANO (1,6 M€)**. En matière de développement économique, la Métropole a créé avec plusieurs partenaires la **Foncière Centres-Villes Vivants**, opérationnelle depuis la fin d'année 2023 (versement en 2023 de **8,5 M€ sur le total de 17 M€ prévus pour la Métropole dans le capital de la structure**). En matière d'environnement, une contribution à la coopérative carbone de 0,2 M€ a également été versée en 2023.



Sous Chapitre 4 – Les dispositifs d'intervention au service du territoire métropolitain

Autorisations de programme	AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts* (2)	CP mandatés = réalisé* (3)	Disponible sur AP au 31/12/2023 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Fonds de soutien aux communes pour la					
restructuration et la reconstruction des	15 000 000	5 000 000	0	15 000 000	0,0%
bâtiments, mobiliers et matériels municipaux					
Fonds de soutien aux communes	15 000 000	5 000 000	0	15 000 000	0,0%
Fonds d'investissement métropolitain	147 001 175	35 000 000	29 504 338	117 496 837	84,3%
Fonds d'investissement métropolitain	147 001 175	35 000 000	29 504 338	117 496 837	84,3%
Fonds des équipements structurants	130 949 046	44 984 812	34 826 394	96 122 652	77,4%
Enfouissement lignes électriques THT Villeneuve la	3 313 446	1 392 946	1 392 946	1 920 500	100,0%
Garenne	3 313 440	1 332 340	1 332 340	1 320 300	100,070
Passerelle de Thiais	4 895 090	3 645 100	215 080	4 680 010	5,9%
Pont de Nogent	340 001	340 001	340 000	1	100,0%
Gare de Bry-Villiers-Champigny	1 382 225	552 000	331 200	1 051 025	60,0%
Franchissement Pleyel à Saint-Denis	13 792 771	6 000 000	6 000 000	7 792 771	100,0%
Franchissement A1-La Courneuve	3 836 000	1 550 027	0	3 836 000	0,0%
Le Colisée	7 700 000	5 500 000	5 500 000	2 200 000	100,0%
TZEN3	2 000 000	0	0	2 000 000	-
Franchissement A1-Dugny-Le Bourget	3 112 000	2 000 000	2 000 000	1 112 000	100,0%
Passerelle Village des Athlètes (FRISD)	2 297 738	1 601 738	1 883 010	414 728	117,6%
Cité de la Gastronomie	6 000 000	1 800 000	1 800 000	4 200 000	100,0%
Ateliers Médicis	8 500 000	2 550 000	2 550 000	5 950 000	100,0%
PRISME (Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain de Bobigny)	13 000 000	10 650 000	9 481 158	3 518 842	89,0%
Franchissement Epinay-sur-Seine/Ile-Saint-Denis	6 000 000	170 000	0	6 000 000	0,0%
Pôle gare MIN de Thiais	1 500 000	1 000 000	0	1 500 000	0,0%
Altival	6 000 000	1 800 000	0	6 000 000	0,0%
Restructuration Porte de la Chapelle	11 110 000	3 333 000	3 333 000	7 777 000	100,0%
Gymnase de Dugny	1 000 000	500 000	0	1 000 000	0,0%
Piscine issue du réemploi de Sevran	2 000 000	600 000	0	2 000 000	0,0%
Autres équipements structurants	33 169 775	0	0	33 169 775	-
Fonds innovation numérique	6 103 359	1 700 000	298 378	5 804 981	17,6%
Fonds métropolitian de l'innovation et du numérique (FMIN)	2 353 359	950 000	298 378	2 054 981	31,4%
Fonds Innover dans la Ville 2023	3 750 000	750 000	0	3 750 000	0,0%
Fonds d'intervention métropolitain de soutien					-,
à l'artisanat, au commerce et aux services (FIMACS)	20 287 874	6 491 453	1 891 567	18 396 307	29,1%
FIMACS	20 287 874	6 491 453	1 891 567	18 396 307	29,1%
Fonds Energies	50 000 000	5 000 000	0	50 000 000	0,0%
Fonds Energies	50 000 000	5 000 000	0	50 000 000	0,0%
Fonds Nature 2050	5 357 541	1 607 541	775 299	4 582 242	48,2%
Fonds Nature 2050	5 357 541	1 607 541	775 299	4 582 242	48,2%
Fonds Biodiversité	40 000 000	4 000 000	1 800 000	38 200 000	45,0%
Fonds Biodiversité	40 000 000	4 000 000	1 800 000	38 200 000	45,0%
Plan Vélo et aménagements cyclables	113 278 000	15 500 000	1 583 897	111 694 103	10,2%
Plan Vélo métropolitain	107 508 000	13 000 000	1 583 897	105 924 103	12,2%
Autres aménagements cyclables	3 770 000	500 000	0	3 770 000	0,0%
JO Paris 2024 - Parkinas vélos	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	0,0%
Total dispositifs d'intervention	527 976 995	119 283 806	70 679 873	457 297 122	59,3%

La Métropole s'est fortement engagée auprès de ses communes et plus largement des porteurs de projets locaux s'inscrivant dans les différents dispositifs d'intervention métropolitains, qui représentent un montant total de subventions de **70,7 M€**, qui a **plus que doublé** par rapport à 2022 (+104%) et décomposé comme suit :

- Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) : 29,5 M€;
- Fonds métropolitain des équipements structurants : 34,8 M€;
- Fonds d'Intervention Métropolitain de Soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS) : 1,9 M€ ;
- Fonds Biodiversité: 1,8 M€;
- Plan vélo métropolitain et aménagements cyclables : 1,6 M€;
- Appel à projets Nature 2050 : 0,8 M€;
- Fonds Métropolitain pour l'Innovation et le Numérique (FMIN) devenu Innover dans la Ville : 0,3 M€.



Sous Chapitre 5 – Autres dépenses d'investissement relatives aux politiques métropolitaines

Autorisations de programme	AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts* (2)	CP mandatés = réalisé* (3)	Disponible sur AP au 31/12/2023 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Equipements culturels	609 616	157 216	32 798	576 818	20,9%
Pavillon temporaire-Biennale d'architecture de Versailles	609 616	157 216	32 798	576 818	20,9%
Soutien à la ville de Kiev	500 000	250 000	250 000	250 000	100,0%
Pont Obolon de Kiev	500 000	250 000	250 000	250 000	100,0%
Planification territoriale	1 102 000	902 000	222 367	879 633	24,7%
Schéma de cohérence territoriale	425 000	325 000	163 373	261 627	50,3%
Système d'information géographique	677 000	577 000	58 994	618 006	10,2%
Etablissements de santé	2 000 000	0	0	2 000 000	-
Hôpital Foch	2 000 000	0	0	2 000 000	-
Soutien aux copropriétés dégradées	12 100 000	1 013 760	0	12 100 000	0,0%
Plans de sauvegarde	6 000 000	1 013 760	0	6 000 000	0,0%
ORCOD Argentueil	6 100 000	0	0	6 100 000	-
Logements adaptés	300 000	300 000	0	300 000	0,0%
Logements adaptés Clichy-sous-Bois	300 000	300 000		300 000	0,0%
Plateformes et données numériques	7 282 000	2 440 000	1 581 954	5 700 046	64,8%
Acquisition de données numériques	100 000	100 000	0	100 000	0,0%
Plateforme pour l'attractivité du Grand Paris	7 182 000	2 340 000	1 581 954	5 600 046	67,6%
Projets d'aménagement touristiques	250 000	100 000	0	250 000	0,0%
Projets d'aménagement touristiques	250 000	100 000	0	250 000	0,0%
Zone à faibles émissions (ZFE)	1 248 991	350 000	100 000	1 148 991	28,6%
Panneaux ZFE	898 991	0	0	898 991	-
Partenariat AIRPARIF	100 000	100 000	100 000	0	100,0%
Guichet unique ZFE	250 000	250 000	0	250 000	0,0%
Valorisation des espaces naturels	12 739 707	4 834 157	2 066 519	10 673 188	42,7%
Partenariat ONF	784 157	284 157	66 519	717 638	23,4%
Le Grand Chemin-Boucle verte de l'Est parisien	4.704.000	2 000 000	2 000 000	2 70 4 000	100.00/
(ex-Parc des Hauteurs)	4 794 000	2 000 000	2 000 000	2 794 000	100,0%
Parc des Lilas - CD94	500 000	250 000	0	500 000	0,0%
Plan 50 000 arbres - CD94	2 000 000	400 000	0	2 000 000	0,0%
Aménagement de sites de baignades	3 000 000	1 500 000	0	3 000 000	0,0%
Plan Canopée - CD93	1 661 550	400 000	0	1 661 550	0,0%
Métropole roule propre	20 000 000	20 000 000	10 001 378	9 998 622	50,0%
Métropole roule propre	20 000 000	20 000 000	10 001 378	9 998 622	50,0%
Résorption des Points noirs bruit ferroviaires	11 326 926	3 519 672	847 039	10 479 887	24,1%
Point noir bruit Saint-Denis	384 699	192 349	51 597	333 102	26,8%
Point noir bruit Vanves Malakoff	701 430	701 430	272 528	428 902	38,9%
Point noir bruit Saint-Mandé-Vincennes-Fontenay-sous-B	1 174 793	900 000	133 742	1 041 051	14,9%
Etudes acoustiques points noirs du bruit ferroviaires	273 235	273 235	0	273 235	0,0%
Isolation des façades	1 622 250	324 450	309 669	1 312 581	95,4%
Ecrans antibruit des axex RER c et RER D	5 319 136	416 825	79 503	5 239 633	19,1%
Point noir bruit gare de triage Drancy-Le Bourget	1 425 000	285 000	0	1 425 000	0,0%
Point noir bruit Alfortville, Valenton et Villeneuve-Saint-G	426 383	426 383	0	426 383	0,0%
Prévention du bruit dans l'environnement	200 000	125 000	50 000	150 000	40,0%
Partenariat BRUITPARIF	50 000	50 000	50 000	0	100,0%
Etude urbaine et paysagère Charenton	150 000	75 000	0	150 000	0,0%
Total autres politiques métropolitaines	69 659 240	33 991 805	15 152 056	54 507 184	44,6%

Les politiques métropolitaines ont également fait l'objet de dépenses d'investissement de **15,2 M€** pour un taux de réalisation de **45%**, au titre principalement des enjeux environnementaux (13 M€) : 10 M€ dans le cadre du dispositif « Métropole Roule Propre », 2 M€ pour la valorisation des espaces naturels, 0,9 M€ pour la lutte contre les nuisances sonores et 0,1 M€ au titre de la ZFE. A noter également le financement d'une plateforme en ligne pour l'attractivité du Grand Paris (1,6 M€) ainsi que les travaux de mise en œuvre du SCoT et les outils d'information géographique (0,2 M€).



Sous Chapitre 6 – Dépenses de structure

Autorisations de programme	AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts* (2)	CP mandatés = réalisé* (3)	Disponible sur AP au 31/12/2023 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Parc informatique	1 935 500	1 575 500	956 093	979 407	60,7%
Parc informatique	1 935 500	1 575 500	956 093	979 407	60,7%
Aménagement des bureaux	8 238 894	6 538 894	4 236 166	4 002 728	64,8%
Aménagement des bureaux	8 238 894	6 538 894	4 236 166	4 002 728	64,8%
Site Internet	80 000	80 000	0	80 000	0,0%
Site Internet	80 000	80 000	0	80 000	0,0%
Total dépenses de structure	10 254 394	8 194 394	5 192 259	5 062 135	63,4%

Les aménagements dans le cadre du déménagement des services de la Métropole en 2023 a généré des dépenses de **4,2 M€**, tandis que l'acquisition ou le renouvellement de matériels informatiques et de téléphonie, en lien avec la croissance des effectifs, a entrainé des dépenses de 1,0 M€.

A noter également 0,3 M€ de dépenses d'investissement hors autorisations de programme, correspondant à certains restes à réaliser notamment en aménagement.



Chapitre 2 - Les recettes réelles d'investissement : 23,4 M€

Les recettes réelles d'investissement comprennent principalement :

- Une recette de 8,4 M€ dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Plaine Saulnier (6,4 M€ au titre de l'offre de concours de Paris 2024 et 2 M€ dans le cadre du protocole conclu avec la société Engie);
- Un **emprunt de 9 M€**, correspondant à la mobilisation d'une 3^{ème} ligne de l'Aqua-prêt contracté auprès de la Banque des Territoires pour le financement de la compétence GEMAPI;
- Le remboursement d'une fraction des avances remboursables consenties dans le cadre du Fonds Résilience en soutien aux entreprises lors de la crise économique consécutive à l'épidémie de covid-19 : 2,2 M€;
- Une recette de FCTVA de 1,3 M€;

<u>Tableau de synthèse des recettes d'investissement</u>

Autorisations de programme	AP votée (1)	CP votés = crédits ouverts* (2)	CP mandatés = réalisé* (3)	Disponible sur AP au 31/12/2023 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Centre aquatique olympique	47 630 000	6 810 000	0	47 630 000	0,0%
Centre aquatique olympique Saint-Denis	47 630 000	6 810 000		47 630 000	0,0%
Opérations d'aménagement	88 196 559	10 090 639	8 410 000	79 786 559	83,3%
ZAC Plaine Saulnier	87 196 559	9 090 639	8 410 000	78 786 559	92,5%
Portage foncier	1 000 000	1 000 000		1 000 000	0,0%
GEMAPI	2 377 000	677 000	377 000	2 000 000	55,7%
Système d'endiguement métropolitain	377 000	377 000	377 000	0	100,0%
Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Seine et Marne Franciliennes 2023-2029	2 000 000	300 000	0	2 000 000	0,0%
Aménagement des bureaux	2 895 000	2 895 000	1 861 404	1 033 596	64,3%
Aménagement des bureaux	2 895 000	2 895 000	1 861 404	1 033 596	64,3%
Total hors AP	-	15 135 524	12 709 551	-	84,0%
FCTVA	hors AP	3 920 000	1 306 925	hors AP	33,3%
Emprunt	hors AP	9 000 000	9 000 000	hors AP	100,0%
Fonds résilience - remboursement	hors AP	2 215 524	2 215 524	hors AP	100,0%
Subvention d'équipement - remboursement	hors AP	0	187 102	hors AP	-
Total recettes (2)	141 098 559	35 608 163	23 357 955	130 450 155	

Rappel total dépenses (1)	865 014 530	238 110 094	149 636 560	715 632 041
Dénenses nettes d'investissement (3) = (1) - (2)	723 915 971	202 501 931	126 278 605	585 181 886



Chapitre 2 – Un résultat d'investissement déficitaire à hauteur de 117,5 M€

Le solde des recettes et des dépenses réelles d'investissement en 2023 présente un **déficit de 126,3 M€.** Après intégration des opérations d'ordre de l'exercice 2023 (+8,5 M€⁹ issus des dépenses d'ordre de fonctionnement et +58,6 M€ issus de l'affectation d'une part du résultat 2022 à la couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser fin 2022), le résultat d'investissement avant intégration du résultat reporté de 2022 s'élève à -59,2 M€.

Après intégration du déficit d'investissement reporté de 2022 (-57,5 M€), et en tenant compte de 0,8 M€ de restes à réaliser 2023 en dépenses, le **résultat d'investissement s'élève à -117,5 M€** :

[(- 59,2 M€ de résultat de l'exercice) - (57,5 M€ de résultat d'investissement reporté) – (0,8 M€ de restes à réaliser)].

⁹ Voir partie 1, chapitre 2, sous-chapitre 7



PARTIE 3

Un résultat
budgétaire global de
69,1 M€ en baisse de
28,1 M€ par rapport
à 2022

Le résultat de clôture 2023 s'élève à **69,1 M€** (= résultat excédentaire de fonctionnement de 186,6 M€ + résultat d'investissement déficitaire de -117,5 M€).

Il est à mettre en perspective des résultats 2021 (158,5 M€) et 2022 (97,3 M€), correspondant à la même structure budgétaire en AP/CP – pour rappel, à la suite de la mise en place des AP/CP, le résultat de clôture ne déduit plus les restes à réaliser d'investissement correspondant aux engagements pluriannuels inscrits en AP.

Il s'ensuit que la Métropole subit pour la 2ème année consécutive une diminution de son résultat : -61,3 M€ en 2022 et -28,1 M€ à l'issue de l'exercice 2023. Cette nouvelle diminution dans un contexte où les recettes de fonctionnement ont fortement augmenté par rapport à 2022 s'explique en partie par un atterrissage de la recette de TVA 2023 inférieur de 32,3 M€ au montant prévisionnel notifié en mars 2023, sur lequel s'est fondée construction de la décision modificative n°1 au budget 2023. Le montant ajusté n'a été communiqué qu'en novembre 2023.

En parallèle, la poursuite de la montée en puissance de la Métropole sur ses compétences (GEMAPI, environnement, aménagement, développement économique etc.), la mobilisation exceptionnelle à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 qui induit de nouvelles charges, et l'obligation d'honorer ses engagements pluriannuels d'investissement (507 M€ de dépenses nettes sur les années 2024 et suivantes inscrites en autorisations de programmes) renforcent le besoin d'une prudence budgétaire pour garantir la soutenabilité financière de la Métropole du Grand Paris.



	Total mandaté (1)	Résultat N-1 reporté (2)	Résultat comptable cumulé (3) = (1) + (2)	RAR (4)	Résultat budgétaire cumulé (5) = (3) + (4)
Dépenses de fonctionnement	3 533 438 801,02		3 533 438 801,02	27 216 816,24	3 560 655 617,26
Recettes de fonctionnement	3 637 356 539,50	109 944 944,50	3 747 301 484,00		3 747 301 484,00
Résultat de fonctionnement	103 917 738,48	109 944 944,50	213 862 682,98	-27 216 816,24	186 645 866,74
Dépenses d'investissement	150 091 414,53	57 488 892,08	207 580 306,61	784 924,01	208 365 230,62
Recettes d'investissement	90 866 284,68		90 866 284,68		90 866 284,68
Résultat d'investissement	-59 225 129,85	-57 488 892,08	-116 714 021,93	-784 924,01	-117 498 945,94
Résultat global	44 692 608,63	52 456 052,42	97 148 661,05	-28 001 740,25	69 146 920,80
Pour rappel, résultat 2022	-63 782 461,09	174 832 509,72	111 050 048,63	-13 793 222,50	97 256 826,13
Ecart 2023/2022	108 475 069,72	-122 376 457,30	-13 901 387,58	-14 208 517,75	-28 109 905,33